

## **COMITE DIRECTEUR**

---

**Réunion :** du lundi 20 août 2018 tenue au siège du district à Vesoul

---

**Présidence :** M. PRUDHON

---

**Présents :** MM. BITON – CAMPENET - CLAUDE - DROIT - ENCARNACAO -  
GIBOULET – LEMERCIER - MALIVERNAY – MOINE - VARENNES.

---

**Excusés :** MM. DEBARLE – MASSON – PRETOT - TRIFIGNY

---

**Invité :** M. COUTOT (Président de la CDA)

---

**Participant :** M. BARBIER (CDFA) – BEGEL (cadre technique)  
TAVERDET (Directeur Administratif).

---

Philippe PRUDHON ouvre la séance de ce Comité Directeur de la nouvelle saison 2018/2019, souhaitant une bonne reprise d'activités à tous après la période estivale.

### **I) Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité Directeur du 11 juin 2018 :**

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé.

### **II) Informations sur les dossiers en cours/vie du district :**

#### **Vie du District**

##### **Coupes de Haute-Saône Conseil Général :**

Le tirage au sort des 1ers tours de la coupe de Haute-Saône, du Challenge du District et de la coupe D3-D4 devrait avoir lieu à l'Hôtel du département à Vesoul, notre instance est en attente de la confirmation de la date retenue.

Lors de ce tirage, les dotations financières de l'édition 2017/2018 seront remises aux clubs concernés.

##### **- Football animation :**

Les réunions de rentrée du football animation saison 2018/2019 auront lieu au siège du District à Vesoul :

- Catégorie U13 le 4 septembre 2018 à 18H30
- Catégorie U11 le jeudi 6 septembre 2018 à 18H30
- Catégories U7 et U9 : le vendredi 7 septembre 2018

- Commission Départementale des Arbitres :

Le stage de rentrée seniors se déroulera le vendredi 14 septembre 2018 à 18H30 à la maison des associations à Vesoul.

Le stage de rentrée jeunes se déroulera le dimanche 9 septembre 2018 à 9H00 au siège du District à Vesoul.

- Feuille de mach Informatisée (FMI) :

Une réunion d'information/formation à l'attention des clubs et des candidats arbitres se déroulera le samedi 1<sup>er</sup> septembre 2018 à 9H00 au siège du District à Vesoul.

A cet égard, des devis sont en cours de réalisation afin d'acquérir 10 tablettes pour ces formations.

- Logiciel Foot club :

Une formation est programmée le mardi 18 septembre 2018 à 18H00 au siège du District à Vesoul.

**Dossiers en cours**

- Dossier rencontre Vallée Breuchin – Vesoul Nord du 19/08/2018 (D3 groupe C saison 2017/2018) :

Les membres du Comité Directeur sont informés du forfait de l'équipe de Vesoul Nord le dimanche 19 août 2018 contre l'équipe de Vallée Breuchin (rencontre Départemental 3 groupe C saison 2017/2018, suite à la décision de la commission d'appel du 3 juillet 2018), voir PV de la Commission Statuts et Règlements du 20 août 2018.

Conformément aux décisions de la commission organisation Compétitions des 4 juillet 2018 (établissement ordre de repêchage saison 2018/2019) et 9 août 2018 (constitutions des groupes seniors saison 2018/2019), la commission Compétition se réunira le mardi 21 août afin de procéder aux affectations des équipes de Larians 3 et Vallée du Breuchin dans leurs groupes respectifs.

- Dossier/Rencontre finale de la coupe de Haute-Saône U18 édition 2017/2018 :

Compte tenu de la non réception de nouvelles procédures sur ce dossier des clubs concernés, le Comité Directeur décide :

- de ne pas disputer la finale édition 2017/2018
- de ne pas désigner de vainqueur pour cette édition 2017/18

Compte tenu des éléments du dossier, il est décidé d'attribuer au Groupement Larians Rougemont, équipe finaliste non concernée par le dossier, une dotation.

Cette dotation sera remise au Groupement Larians Rougemont à l'occasion d'une manifestation au sein du club, date à convenir.

- Réunion information sur le thème de la « radicalisation » du 1<sup>er</sup> septembre 2018 :

Notre instance est en attente de la décision quant à son maintien à cette date compte tenu du très faible nombre d'inscriptions enregistrées à ce jour.

### **III) Présentation de la saison sportive saison 2018/2019 :**

Une présentation de la saison sportive 2018/2019 est effectuée par Michel Malivernay :

- Nouveau club :

Héricourt City

Il est à noter que les engagements saison 2018/2019 dans leur ensemble sont stables même si nous pouvons d'ores et déjà constater des mouvements importants, pouvant traduire un manque de fidélisation de la part des licenciés.

Un travail d'anticipation, notamment en lien avec le projet club est à prévoir.

Une présentation chiffrée et plus détaillée sera réalisée au prochain Comité Directeur.

\*\*\*\*\*

Suite à la présentation réalisée aux clubs lors de l'Assemblée Générale du District du 30 juin dernier, le Comité Directeur valide les décisions ci-dessous :

#### **1°) Foot à 11 – Une seule équipe par niveau**

- En dehors du dernier niveau de compétition, toute entité (club, groupement, entente) ne peut avoir qu'une seule équipe par niveau.

Ce sujet sera repris lors du prochain Comité Directeur pour décision finale quant aux niveaux concernés.

*Application pour saison 2019/2020.*

#### **2°) Calendrier général seniors**

- Principe de non alignement systématique sur le calendrier de la Ligue Bourgogne Franche-Comté.

*Application pour saison 2018/2019.*

### **3°) Comptabilisation des points en championnat :**

- Application de la règle fédérale : 3 – 1 – 0 et -1 pour forfait.
- Une équipe qui n'a pas terminé le match pour cause d'équipe incomplète ne peut pas être déclarée « forfait » et marque 0.

*Application pour saison 2018/2019.*

### **4°) Départage équipes en cas d'égalité championnat :**

- Dans un même groupe :
  - Goal-average particulier
  - classement des pénalités
  - différence de buts pour/contre
  - plus grand nombre de buts marqués
  - tirage au sort
- dans deux ou plusieurs groupes différents
  - quotient points acquis/nombre de matches joués
  - classement des pénalités
  - différence de buts pour/contre
  - plus grand nombre de buts marqués
  - tirage au sort

*Application pour saison 2018/2019.*

### **5°) Coupes de Haute-Saône :**

- Pour toutes les catégories (actuellement seniors M, U18G et U15G), engagement obligatoire de tous les clubs ayant une équipe engagée dans la catégorie concernée.
  - Pour la coupe « seniors »: R1, R2, R3, D1, D2, D3, D4.
  - Pour la coupe « U18 » : U18R et D, U17R, U16R.
  - Pour la coupe « U15 » : U15R, U15D, U14R.
- Une seule équipe engagée par club.
- Tous les joueurs peuvent participer en respectant les catégories d'âge sans aucun lien avec les matches de championnat disputés tout au long de la saison.
- Lorsqu'un club a une équipe d'engagée en championnat national, c'est son équipe 2 qui doit être engagée en coupe de Haute-Saône. Dans ce cas, pour chaque match de coupe programmé, les joueurs ayant participé à la rencontre de l'équipe 1 lors des deux dernières journées ne peuvent pas participer.

*Application pour saison 2018/2019.*

## **6°) Coupes : tirages au sort :**

L'équipe tirée au sort en premier reçoit sauf si l'équipe désignée visiteuse est :

- séparée par deux niveaux hiérarchiques
- si elle s'est déplacée au tour précédent pendant que dans le même temps l'équipe « recevant » a reçu au tour précédent. Dans ce cas, l'ordre des rencontres est inversé. Un club exempt est considéré comme recevant.

*Application pour saison 2018/2019.*

## **7°) Statut obligation équipes de jeunes :**

Voir ci-après, grand V.

## **8°) Futsal : pratique sur toute la saison :**

- Seniors : inscription ouverte pour championnat départemental aux clubs dès la saison 2018/2019 en cohérence avec les compétitions « ligue ».
- Jeunes : U15 et U18
  - Objectif de 9 équipes
  - 8 journées de championnat
  - Plateaux de 3 équipes
  - 2 journées par période de vacances (Toussaint – Noël – Février et Avril) – Préférence au mercredi.
  - Inscriptions ouvertes en juillet 2018.

*Application saison 2018/2019.*

## **9°) Futsal : pratique associée**

- Seniors : pour la saison prochaine, programmation des matches le week-end à partir du vendredi soir.  
Intégrer les dates au calendrier général présenté en début de saison.
- Les joueurs pratiquant en futsal régional ne seront pas autorisés à participer à la compétition.
- A partir des U15, une seule équipe du même club par plateau.
- U 7 et U9 : inscription automatique.

*Application saison 2018/2019.*

### **10°) U18 et U15 : constitutions groupes de 1<sup>er</sup> niveau :**

- Principe retenu : un groupe de 6 avec matches A/R, une ou plusieurs accessions étant possibles fin phase automne et fin phase printemps
- Saison 2018/2019 : constat suite interrogation des clubs (retour demandé pour le 15 mai 2018)
  - o 13 clubs ont répondu
  - o U18 : 9 clubs souhaitent D1
  - o U15 : 11 clubs souhaitent D1
  - o Organisation phase automne 2018 : adaptation selon les engagements. Prise en compte des clubs ayant fait acte de candidature et confirmé leur engagement.
  - o Formule retenue : matches aller, toutes les équipes candidates se rencontrant.
- Saison 2019/2020
  - o Un groupe de 6 équipes en phase automne et en phase printemps en U18 et U15
  - o Dossier « candidature » à déposer par les clubs
  - o Dossier = principe identique à celui utilisé en ligue soit résultats sportifs + label + qualification éducateur + sanctions.
  - o Document à préparer pour validation en comité directeur et présentation aux clubs lors de l'AG d'hiver.

### **11°) Football à 8 en U15 :**

- Accompagnement des clubs afin de favoriser des ententes à 11.
- Compétition spécifique à 8 si au minimum 4 équipes engagées.

*Application saison 2018/2019*

### **12°) Dérogation chez les jeunes (garçons)**

- Pas de dérogations mais accompagnement des clubs afin qu'ils s'orientent vers des ententes.
- Incitation des clubs à se prêter des joueurs (qualifiés) afin de compléter l'équipe en infériorité numérique, cette disposition ne s'appliquant pas à la division supérieure de District en U13, U15 et U18.

*Application saison 2018/2019*

### **13°) Procédure utilisation de l'outil foot club pour les demandes de modifications d'horaires :**

*Application saison 2018/2019*

#### **14°) Feuille de Match Informatisée :**

- Obligation pour les clubs évoluant en « foot à 11 » de valider la FMI au plus tard le lundi pour 14H00. Si non respect = amende prévue au statut financier.
- Obligation pour les clubs de disposer du listing des licenciés et d'une feuille de match « papier ».

*Application saison 2018/2019*

#### **15°) Catégorie U13 :**

- Printemps 2019 : 4 équipes accéderont au championnat inter secteurs avec possibilité de candidater pour « U14 ligue BFC » saison 2019/2020.
- Formule retenue : phase automne en deux temps avec 2 groupes de 9 soit 18 équipes sur la première phase et 9 équipes sur la seconde.
- Equipes retenues (18) : propositions des clubs, prise en compte des résultats de la saison précédente et du label.
- Un club peut demander l'inscription de deux équipes. maximum dans les 18 équipes retenues et une seule dans les 9 du second tour.

*Application saison 2018/2019*

#### **16°) Football animation :**

- Validation d'axes de travail prioritaires
  - o U9 : le Programme Educatif Fédéral avec un atelier sur les plateaux
  - o U11 : jonglage
  - o U13 : l'arbitrage
- Gestion des matches U13 et U11
  - o Matches non joués au 31/10 : à jouer avant le 15/12
  - o Matches non joués au 31/03 : à jouer avant le 15/05
  - o Matches non joués au 31/05 : à jouer avant le 15/06

En cas de non-respect des dates ci-dessus, transmission de la liste des matches concernés à la commission statuts et Règlements pour suite à donner.

*Application saison 2018/2019*

\*\*\*\*\*

Plusieurs thèmes de travail sont à envisager, notamment en lien avec le nombre d'équipes seniors engagées :

- Organisation du niveau seniors Départemental 4 en 2 phases
- Restructuration pyramidale en seniors
- Réflexions sur les constitutions des groupes seniors en prenant en compte d'autres critères que géographique (sportif...).

Suite à la présentation réalisée aux clubs lors de l'Assemblée Générale du District du 30 juin dernier, le Comité Directeur liste ci-dessous les sujets à reprendre pour présentation aux clubs à l'Assemblée Générale du 15 décembre 2018.

### 1°) Départemental 4 seniors en deux phases :

- Hypothèse A : maintien du système actuel : groupes de 12 ...ou moins !
- Hypothèse B : constitution de groupes de 5 ou 6 équipes (en fonction des équipes engagées)
  - o Phase automne : x groupes de 5 ou 6 équipes
  - o Phase printemps :
    - 1<sup>er</sup> niveau : 3 groupes avec deux montées par groupe – Arbitre « officiel »
    - 2<sup>ème</sup> niveau : x groupes – souplesse – Foot « loisirs »

*Cette réflexion est à conduire lors de l'Assemblée Générale du 15 décembre 2018 à partir d'une présentation de ce que cela aurait pu donner avec les équipes et les résultats 2017/2018.*

### 2°) Statut arbitrage District ;

Ci-dessous, premières propositions avant reprises en CDA et au prochain Comité Directeur.

- Obligations
  - o D1 : 2
  - o D2 : 1
  - o D3 : 1
  - o D4 : 1 arbitre « auxiliaire » ou « arbitre D4 label District » avec au minimum une formation et/ou recyclage annuel.
- Validation : (sous réserve possibilité selon la réglementation/statut fédéral)
  - o arbitre groupe D1 : 20 avec application mutualisation
  - o arbitre groupe D2 : 18 avec application mutualisation
  - o arbitre groupe D3 : 16 avec application mutualisation

Sanctions :

- o D1 : en troisième année d'infraction, non accession ou non maintien en fonction du classement sportif de fin de saison.
- o D2 : en troisième année d'infraction non accession ou non maintien en fonction du classement sportif de fin de saison.
- o D3 : en troisième année d'infraction
  - pas d'arbitre = non accession (idem jeunes)
  - Un capacitaire = maintien
  - ni arbitre, ni capacitaire = rétrogradation
- o D4 : accession possible uniquement si « arbitre D4 label District au minimum. »



*Une proposition définitive sera communiquée aux clubs lors de l'Assemblée Générale d'Hiver avec vote et application pour la saison 2019/2020.*

### **3°) Code de bonne conduite :**

- Relations entre clubs notamment en ce qui concerne le recrutement de jeunes joueurs.

Dossier à reprendre lors d'un prochain Comité Directeur pour suite à donner.

### **IV) Tableau montées descentes championnats seniors saison 2018/2019 :**

Présentation du tableau montées/descentes championnats seniors de la saison 2018/2019 (voir document annexe).

*Le comité approuve à l'unanimité des membres votant le document tableau montées/descentes championnats seniors saison 2018/2019 (voir document annexe).*

Ce document sera envoyé par courriel et paraîtra sur le site.

### **V) Tableau obligations statut équipes de jeunes saison 2018/2019 :**

Présentation du tableau obligations statut équipes de jeunes saison 2018/2019.

*Le comité approuve à l'unanimité des membres votant le document tableau obligations équipes de jeunes saison 2018/2019 (voir document annexe).*

Ce document sera envoyé par courriel et paraîtra sur le site.

### **VI) Présentation et composition des commissions pour la saison 2018/2019 :**

Le Comité Directeur valide les compositions des commissions saison 2018/2019 (document annexe ci-joint) avec les éléments connus à ce jour (réceptions des nouvelles candidatures et demandes de modification.)

Il est rappelé aux Présidents de chaque commission que toute personne ne figurant pas sur la liste des membres des commissions validées ce jour par le Comité Directeur ne pourra pas siéger au sein des commissions en qualité de membre mais uniquement comme personne invitée (sans perception des frais de déplacement).

Montant de la cotisation saison 2018/2019 : 25 Euros (sans changement/Saison 17/18).

## **VII) Statut financier saison 2018/2019 :**

Le statut financier de la saison 2017/2018 est reconduit à l'identique pour la saison 2018/2019 exceptés :

- Ajout d'une rubrique FMI
- rubrique caution : cautions nouveaux clubs seniors, jeunes et Futsal
- rubrique arbitrage Non règlement frais arbitrage par le club le jour de la rencontre

*Le comité approuve à l'unanimité des membres votant le document statut financier saison 2018/2019 (voir document annexe).*

Ce document sera envoyé par courriel et paraîtra sur le site.

## **VIII) Réglementation de l'exclusion temporaire de 10 minutes « carton blanc » saison 2018/2019 :**

Afin d'harmoniser les pratiques sur le territoire bourgo comtois, le Comité Directeur décide la modification ci-dessous/réglementation de l'exclusion temporaire de 10 minutes « carton blanc » pour la saison 2018/2019 :

- Ajout d'un motif dans l'utilisation de cette sanction, qui est « la conduite inconvenante ou excessive (toutes les fautes passibles d'un avertissement et qui ne sont pas des fautes de pied) ».

La circulaire « réglementation de l'exclusion temporaire de 10 minutes carton blanc pour la saison 2018/2019 » sera envoyé par courriel et paraîtra sur le site.

## **IX) Tour de table/réflexions sur les axes de travail de la saison 2018/2019 :**

Un tour de table est réalisé où chacun s'exprime sur les axes de travail de la saison 2018/2019.

Un document reprenant les thèmes retenus sera présenté aux membres du Comité directeur pour étude lors du prochain Comité Directeur.

## **X) Calendriers semaine à venir/questions diverses :**

- Dates prochaines réunions du Comité Directeur :

Lundi 1er octobre 2018 à 18H30  
Lundi 19 novembre 2018 à 18H30

- Assemblée Générale d'hiver :

Samedi 15 décembre 2018 à 9H00 à l'Espace Villon à Vesoul.

**XI    Questions diverses :**

Pas de questions diverses.

L'ordre du jour du comité étant épuisé, et aucun membre ne souhaitant intervenir, la séance est levée à 21H30.

Le Président du District,  
**Philippe PRUDHON**

Le Directeur Administratif,  
**Raphaël TAVERDET**